

# rapport annuel 2009



Bureau  
international  
du Travail

## Comité pour une gestion responsable

En 2009, deux cas ont été transmis au Comité pour une gestion responsable par le Trésorier et contrôleur des finances en application de la règle de gestion financière 13.30.

Par ailleurs, le comité a terminé l'examen d'un cas soumis l'année précédente concernant le détournement, par un consultant extérieur, de fonds appartenant à l'OIT. Aucun fonctionnaire du BIT n'a vu sa responsabilité engagée dans la perte subie, et aucune mesure disciplinaire complémentaire ne sera prise; la direction régionale a toutefois été priée de rappeler à l'ensemble des responsables et membres du personnel les prescriptions des principales dispositions du Règlement financier et des Règles de gestion financière, ainsi que des directives et procédures du Bureau.

**Cas n°1** : le 1<sup>er</sup> avril 2009, le comité a examiné un cas de fraude présumée concernant des irrégularités dans les montants demandés par un fonctionnaire au titre du subside de loyer et l'usage de faux à l'appui de sa demande. L'enquête en cours a pris fin avec la démission du membre du personnel concerné.

**Cas n°2** : le comité est resté saisi d'un cas portant sur des irrégularités dans des versements en espèces.

Ont été assignés à ce cas les membres du comité ci-après :  
M. Macdonald (Président p.i.), M. Engo (FINANCE), Mme Beaulieu (JUR),  
M. Llobera (HRD) et Mme O'Neill (Secrétaire).

**Date:** Avril 2010

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'David Macdonald'.

David Macdonald  
Président p.i.

Comité pour une gestion responsable